

[Accueil](#) / [France - Monde](#) / [Politique](#)

À peine élu maire, il augmente son indemnité de 1 500 à 4 000 euros par mois et s'attire les foudres de l'opposition



Selon le maire, l'indemnisation de son prédécesseur était particulièrement "basse" car ce dernier cumulait plusieurs fonctions rémunérées. / DDM - XAVIER DE FENOYL

[f](#)
[X](#)
[in](#)
[✉](#)

Politique, France - Monde

Publié le 22/04/2026 à 20:37 , mis à jour à 22:06

Article rédigé par **La rédaction de La Dépêche du Midi**

D La Dépêche du Midi

Écouter cet article



00:00 / 02:17

Powered by [majelan X](#)

L'essentiel Le maire de Soisy-sous-Montmorency (Val-d'Oise) Nicolas Naudet (divers-droite) se retrouve au cœur d'une polémique après avoir fait voter une hausse de son indemnité mensuelle représentant une augmentation de 173 % par rapport à son prédécesseur.

Une augmentation de 173 % qui ne passe pas auprès de l'opposition. Le 2 avril dernier, le nouveau maire de Soisy-sous-Montmorency, Nicolas Naudet (divers droite), a fait voter une revalorisation de son indemnité lors du conseil municipal, selon les informations de **La Gazette du Val-d'Oise**.

L'élu assume totalement cette décision. Selon lui, ce montant s'aligne sur les pratiques en vigueur dans les communes voisines. "Le maire de Montmorency touche à peu près 4 000 euros, celui de Saint-Gratien une somme proche de 5 000 euros, explique Nicolas Naudet. Si on n'a pas des indemnités justes, on réserve le rôle de maire aux riches et aux retraités."

Selon le maire, l'indemnisation de son prédécesseur était particulièrement "basse" car ce dernier cumulait plusieurs fonctions rémunérées, notamment ses postes de vice-président du conseil départemental et de président de l'agglomération Plaine Vallée.

Une hausse de 173 %

Il n'en fallait pas plus pour que l'opposition s'insurge. Omar Bekare, élu sans étiquette, précise d'ailleurs sur **son blog** que le nouveau maire bénéficiera en plus d'indemnités pour sa représentation dans divers syndicats et à l'agglomération, des montants qui s'additionnent à son indemnité mensuelle principale.

Voir aussi :

Elle quitte son conjoint après avoir gagné 500 000 euros grâce à un ticket à gratter... il est en réalité perdant

Cette nouvelle augmentation est "choquante", selon lui. "La gestion d'une commune n'est pas un métier, mais un engagement au service des habitants. Rien ne justifie une hausse de 173 % et des indemnités totales de près de 7 500 euros par mois", argue-t-il.

À lire aussi : **"Ça pue" : battu aux municipales, un ancien élu rend son matériel informatique tartiné de fromage corse, la mairie porte plainte contre lui**

Pour rappel, les indemnités des maires sont encadrées par le **Code général des collectivités territoriales** en fonction du nombre d'habitants. Pour une commune comme Soisy-sous-Montmorency, qui compte 18 000 habitants, le maire devrait théoriquement toucher 2 778 euros bruts par mois, bien que des majorations soient parfois autorisées dans des situations spécifiques.

Sur le même sujet

À Nice, le nouveau maire Éric Ciotti flingue le parvis Nicolas-Sarkozy voulu par son prédécesseur Christian Estrosi devant le futur hôtel des polices



Suivez-nous

Facebook

Twitter

Instagram

Rss

Les sites du groupe

Midi Libre

La NR des Pyrénées

L'Indépendant

Le Petit Bleu d'Agen

Centre Presse Aveyron

Toulooscope

Le Villefranchois

Le Journal de Millau

La Gazette du Comminges

Rugbyrama

evelyne

Nos dossiers locaux

Groupe La Dépêche

Newsletters

Découvrez l'ensemble des newsletters de La Dépêche du Midi

Découvrir

Shopping

Bons plans bricolage

Bons plans jardin

Bons plans maison

Bons plans mode

Bons plans streaming

Bons plans high-tech